

Compte-rendu de la séance du Vendredi 21 octobre 2016

La séance est ouverte à 20h30 par Monsieur le Maire.

En exercice 15, présents 15, votants 15.

A l'unanimité, le Conseil nomme secrétaire de séance Mme Nicole DERVIN.

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente.

A l'ordre du jour :

Projet éolien : demande de subvention, Tarif communautaire du portage des repas, Questions diverses.

Projet éolien : demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 29 avril 2016 autorisant la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) à mener une étude de faisabilité technique et environnementale en vue de l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la commune.

L'étude du gisement éolien sur la crête de la forêt d'Echallon est basée sur des simulations numériques et des mesures sur le terrain. Elle a pour but de quantifier et qualifier le vent sur le site. Elle est réalisée sur une période d'un an minimum. Cette étude d'un montant de 91 689.12 € TTC sera portée par la Commune si celle-ci obtient les subventions nécessaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le projet présenté s'élevant à 91 689.12 € TTC et le plan de financement prévisionnel,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions pour la mise en œuvre de cette opération. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution de subventions.

Tarif communautaire du portage des repas

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes Haut-Bugey a adopté lors de la séance du 23 juin 2016 plusieurs mesures concernant l'extension du service de portage des repas à domicile sur l'ensemble du territoire.

Il a été adopté le principe d'un tarif unique de vente de repas à domicile (un repas complet pour le midi et un complément pour le soir). Le prix de revient est de 9.23 €, le prix de vente est de 8.50 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas apporter d'aide aux personnes bénéficiaires du service de portage de repas. Le tarif communautaire de 8.50 € sera appliqué pour tous les bénéficiaires.

Questions diverses

Le conseil municipal prend connaissance :

- du rapport d'activité de la Communauté de Communes Haut-Bugey de l'année 2015 : un exemplaire est remis à chaque conseiller,
- du nouveau régime indemnitaire de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel (RIFSEEP) : le conseil donne un avis favorable à la saisine du comité technique du centre de gestion pour l'instauration de ce régime équivalent au précédent,
- des possibilités de subvention concernant le projet Aménagement cœur de village,
- de l'exécution du budget communal 2016,
- d'un courrier de l'association Des amplis sur la prairie sollicitant une mise à disposition de locaux (stockage et salle de répétition). Une concertation sur les différents bâtiments communaux devra être engagée,
- de l'achat d'un défibrillateur pour un montant de 2 391.60 €. Le lieu d'installation reste à déterminer,
- du plan de financement du SIEA pour la fibre optique : Echallon et Belleydoux seront câblés fin 2017,

- de la mise en place d'une poubelle sur roulettes à la salle des fêtes pour les manifestations.

La séance est levée à 23 heures 00.

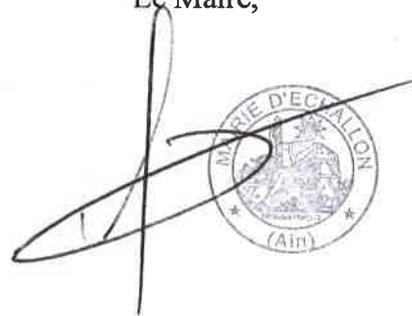
Ainsi fait et délibéré en séance.

Affiché le 24 OCT. 2016

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "A. J. 16", written over a horizontal line.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, written over a horizontal line and partially overlapping a circular official stamp.